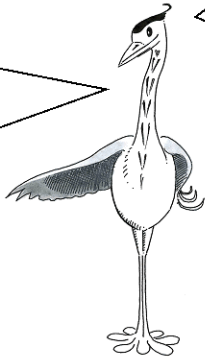


**DEVENIR PERSONNE RESSOURCE...
...C'EST SIMPLE !**



Remplissez le **QUESTIONNAIRE Devenir personne ressource**, et prenez connaissance de la **charte**.



Remplissez l'**ACCORD DE PARTICIPATION** joint au questionnaire, le **SIGNER** et le retourner sous forme papier à la FRANE.

*Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la FRANE et peuvent être envoyés sur demande.
www.frane-auvergne-environnement.fr – rubrique « Tour d'horizon des actions associatives ».*



**RÉseau de Personnes Ressources
mis en place par la FRANE**

Vous êtes
bénévole, adhérent ou salarié
d'une association membre de la FRANE

DEVENEZ PERSONNE RESSOURCE !



Chacun est porteur de **savoirs et savoir-faire... et réciproquement** chacun a besoin de conseils et d'informations

LA FRANE EN QUELQUES MOTS

La FRANE a pour objectif de **rassembler** les associations d'environnement de la région Auvergne afin de défendre ensemble l'environnement auvergnat et construire des orientations communes. Elle fédère une quarantaine d'associations des 4 départements, dont des fédérations départementales et des adhérents individuels, soit plus de 4 000 citoyens.

La FRANE anime les échanges entre les associations, les informe, et assure l'interface avec la fédération nationale « France Nature Environnement ».

Elle les représente auprès des décideurs et pouvoirs publics régionaux.

Avec la création du réseau REPERES, la FRANE souhaite renforcer son appui auprès des associations et créer les synergies nécessaires pour favoriser la réalisation des projets et actions associatives.

Pour toute information complémentaire, contactez
la FRANE au **04.73.61.47.49**
ou **asso.frane@wanadoo.fr**

**RASSEMBLONS ET PARTAGEONS
NOS COMPETENCES** pour :

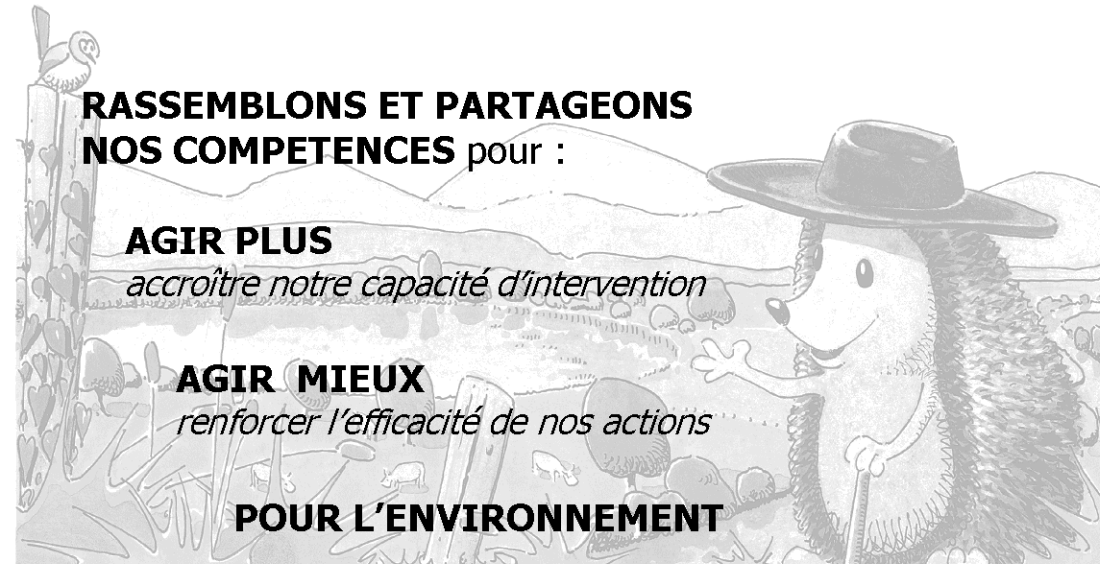
AGIR PLUS

accroître notre capacité d'intervention

AGIR MIEUX

renforcer l'efficacité de nos actions

POUR L'ENVIRONNEMENT



QU'EST-CE-QUE LE RESEAU REPEREs ?

Une base de données centralisant des informations sur les personnes physiques membres du réseau associatif FRANE (coordonnées, compétences, ressources disponibles...).



LES OBJECTIFS DU RESEAU

Mutualiser les **compétences** entre associations ; **s'entraider**.
Renforcer l'efficacité des associations par la mobilisation rapide des compétences recherchées.
Mieux se connaître entre associations.
Renforcer la notoriété des associations d'environnement.

LES COMPETENCES RECHERCHEES

Ce sont tous les savoirs (connaissances théoriques ou pragmatiques) et les savoir-faire permettant de mener des actions dans tous les domaines d'interventions des associations d'environnement (compétences environnementales ou transversales).

Chacun d'entre nous a des compétences qu'il peut partager.



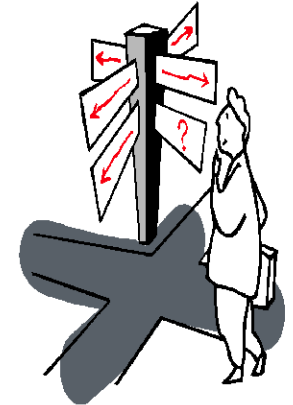
LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

La base de données est un outil interne à la FRANE et à ses membres. Seules les associations ou personnes physiques du réseau associatif de la FRANE pourront faire une demande de consultation auprès de la FRANE (par téléphone, mail ou courrier) pour **identifier une ou des personnes ressources** pouvant leur **apporter une aide** pour répondre à une demande ou problématique concernant leurs activités associatives. La FRANE, gestionnaire de la base de données, les mettra en relations avec la ou les personnes identifiées selon les souhaits de ces dernières.

SON UTILITE

Trouver des personnes ressources dans des domaines de l'environnement (eau, nature, aménagement du territoire, droit de l'environnement, risques, etc.) ou dans des domaines transversaux (communication, dessin, informatique, formation...) **pour aider les associatifs.**

Lorsque vous aurez besoin d'une information, d'un conseil, d'un avis... pour mener à bien une de vos actions associatives environnementales, suivre un dossier, etc., vous pourrez solliciter le réseau REPEREs pour trouver réponse à vos questions !



Trouver des ressources matérielles disponibles : rétroprojecteur, panneaux d'affichage...

LES GARANTIES APORTEES AUX PERSONNES RESSOURCES :



LA CHARTE DU RESEAU REPEREs

Le recueil du consentement des personnes pour être référencé dans la base (accord de participation à signer).
Le respect du mode de contact désiré par la personne.
La confidentialité des données.
L'accès et la rectification des informations.
La sécurité des données.
La traçabilité des demandes de consultations.
Les mises à jour.

Pour tout savoir du fonctionnement du réseau REPEREs et des garanties apportées, se référer à la charte du réseau.